

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise
Commune de CLERY-EN-VEXIN
Canton de Vauréal

DELIBERATION N° 2023/01-03

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur René PANNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Date de convocation : 02/01/2023

Présents : Jérôme GUERIN, Georges VIALON, : Jacques BEAUGRAND, Robert VISBECQ, Roseline URIE, Delphine ZECCA, Nadège BESLON, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusé(e)s : Flore QUILLOT-JACQUOT a donné pouvoir à Jérôme GUERIN,

A été désigné Secrétaire de séance : Jacques BEAUGRAND

DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

DELIB n° : 2023/01-03

Monsieur GUERIN Jérôme indique que CONSIDERANT la demande de la comptable publique pour le dépassement de crédits budgétaires au chapitre 014 d'un montant de 25.00€, il nous faut procéder à une décision modificative comme suit :

| Désignation | Révision des crédits aux comptes ... |
|--|--------------------------------------|
| D 6156 : Maintenance | 25.00 € |
| Total D 011 : Charges à caractère général | 25.00 € |
| D 7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et interco. | 25.00 € |
| Total D 014 : Atténuations de produits | 25.00 € |

ACCEPTE la Décision Modificative n° 1 au budget 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

René PANNIER



Certifié exécutoire par le Maire

En vertu de la Loi du 2 Mars 1982

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 12 janvier 2023 Et de la publication le 12 janvier 2023